



En 2015, en décidant de ne pas renouveler son contrat publicitaire avec Decaux, la Ville de Grenoble a fait supprimer les panneaux publicitaires sur pied et muraux qui défiguraient notre quartier, ce qui a amélioré la qualité de notre environnement.

D'un point de vue éthique, la publicité sur l'espace public est une aberration. Nous sommes déjà largement sollicités par tous les médias. Dans un monde où les ressources naturelles s'épuisent, où la consommation d'énergie déstabilise le climat, où les déchets s'amoncellent, nous devons éviter le double gaspillage généré par la publicité : par les ressources matérielles et énergétiques qu'elle utilise, et par l'incitation à nous faire acheter des biens superflus.

Le RLPI, élaboré pour une Métro qui par ailleurs se vante de faire la transition écologique et énergétique, devrait en tenir compte : interdire la publicité, et autoriser sur l'espace public, de manière économe et non agressive, l'information locale concernant les commerces de proximité, les services publics, les événements sportifs et culturels...

Or le RLPI proposé ne tient pas compte de ces critères. Il complique la vision du citoyen moyen par le nombre important de types de zones, ce qui ne permettra pas de repérer facilement les dispositifs illégaux que les annonceurs pourraient installer.

Dans notre quartier, l'Île Verte, il y a 5 zones. De plus, l'avenue Maréchal Randon, classée en ZP7.2, sera de nouveau ouverte aux panneaux muraux et aux dispositifs sur pied. En conséquence, nous demandons le classement de notre quartier en ZP1, et ses parcs en ZP3.

L'Union de Quartier de l'Île Verte considère que ce RLPI ne correspond pas à ses attentes et demande aux Commissaires Enquêteurs de donner un avis très défavorable à ce RLPI.